

DECISION

OBJET : Le Creusot - Carrefour du marteau pilon - Toilettes publiques

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

En lien avec les communes de Torcy et du Creusot, la CUCM a défini un projet de réaménagement du boulevard du 8 mai 1945, avec comme objectif général d'améliorer l'attractivité de l'entrée d'agglomération.

La CUCM réalise l'ensemble des travaux constructifs (VRD, éclairage public et espaces verts) sur l'ensemble du périmètre d'intervention, qui s'étend sur un linéaire de 1300 m et sur une superficie d'environ 5 hectares.

Le projet de requalification du boulevard est scindé en trois phases distinctes, aménagées comme suit :

- La place de centralité à Torcy : 2020-2021
- Le carrefour du marteau Pilon : 2021-2022
- Le boulevard, séquences commerces et habitats : 2022-2023

Considérant que la communauté urbaine a réalisé un local sanitaire de type « sanisette » automatique à usage de toilette publique.

Considérant que ces toilettes comprennent :

- Une cabine avec siège abattant, lave mains, miroir, distributeur de savon, sèche mains, barre d'appui et porte manteaux

Considérant qu'il importe de remettre ces toilettes à la ville du Creusot afin qu'elle en assure la gestion,

Considérant qu'il convient de formaliser cette remise par la passation et la signature d'un procès-verbal de remise d'ouvrage,

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver la passation et la signature d'un procès-verbal de remise d'ouvrage confiant à la ville du Creusot la gestion des toilettes publiques du carrefour du marteau pilon ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 20 septembre 2022

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 6 octobre 2022
et publié, affiché ou notifié le 6 octobre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.